



SOMMAIRE

Le mot du maire

Des services ...à votre service

Les travaux 2017 et 2018

En bref

La vie de la commune

Communauté d'Agglomération du puy

État-civil

Bloc notes - Agenda

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Nous avons tous en nous (!), à des degrés divers, un besoin de stabilité dans nos vies. Ceci nous procure un sentiment de sécurité et de confort moral, le moyen d'appréhender l'avenir plus sereinement.

Mais il est des moments dans la vie où chacun ressent nettement que cette stabilité est ébranlée, que les évolutions de la société soudain s'emballent tel un véhicule devenu incontrôlable.

Il en va ainsi de la révolution numérique qui gagne à grands pas nos administrations et par là même nos vies quotidiennes, avec sa cohorte de points positifs mais également négatifs.

Il en va ainsi à notre modeste niveau du repositionnement de la plupart de nos commerces. Par le passé, de nombreux commerçants tenaient boutique le long de la RD 13 : plusieurs bars, un salon de coiffure, une boucherie, une auberge. Ils ont tous baissé pavillon, laissant place nette aux (encore) nombreux commerces en centre-bourg. Puis, à l'image du ressac, un retour vers l'axe RD 13 s'est amorcé, lentement d'abord, (banque-cabinet vétérinaire, pharmacie etc...). Puis, durant

plusieurs années ce fut le statu quo. Enfin, tout s'est accéléré brutalement ces dernières années. La construction de la maison de santé a précipité la migration. Mais elle constitue un élément structurant majeur du développement d'Allègre et elle ne pouvait être construite en centre-bourg. Du coup, les commerces en se déplaçant se sont rénovés pour offrir à la clientèle un meilleur accueil et un panel plus large de produits.

La commune travaille sur la restructuration du centre-bourg. C'est un projet à long terme qui nécessitera l'implication de tous : collectivités territoriales et particuliers. Beaucoup d'autres communes sont confrontées à la même problématique. On peut donc légitimement espérer que nos différents partenaires (Département, Région, Etat, Europe) auront à cœur de relever ce défi avec nous tous. C'est déjà le cas avec l'appel à projet que lance la Région en janvier prochain en faveur des villages labellisés dont nous faisons désormais partie.

Bonne année et bonne santé pour 2018 de la part de tous les élus qui vous donnent rendez-vous pour la cérémonie des vœux le samedi 6 janvier 2018 à 18 h salle George Sand.



DES SERVICES ... A VOTRE SERVICE

➤ **L'ANFR (Agence nationale des Fréquences)** : l'opérateur de téléphonie mobile Orange a développé cet été sur notre secteur et à partir du relais de Châteauneuf les services de 4^{ème} Génération. Grâce à la 4G, les internautes peuvent bénéficier d'un débit haut de gamme et d'une très bonne qualité de réception sur les portables et tablettes. Toutefois, et dans certains cas, le déploiement de la 4G peut perturber la réception des chaînes de télévision de la TNT lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR (Agence Nationale de Fréquences).

Vous pouvez appeler l'ANFR au 0 970 818 818 (appel non surtaxé). S'il est avéré que la perturbation des images sur votre téléviseur est occasionnée par la mise en place du réseau de la 4 G, vous serez recontacté par un antenniste qui interviendra gratuitement pour remédier au problème.

➤ **La Maison des Services Au Public de Craponne sur Arzon (MSAP)** vous propose :

★ un appui dans vos démarches administratives. Des agents sont gratuitement à votre disposition pour vous aider et vous conseiller : information, aide à l'utilisation de services en ligne, à la constitution de dossiers (accès à l'emploi, santé, prestations sociales, famille, logement retraite...)

★ ordinateur, imprimante, scanner, copieur, wifi

Adresse postale : place de la gare – 43500 CRAPONNE

Mail : msap.craponne@lepuyenvelay.fr

Téléphone : 04.71.03.31.40

➤ **Le CAUE Haute-Loire** : le Conseil en Architecture Urbanisme Environnement met à votre disposition gratuitement un architecte conseil. C'est le regard d'un architecte en amont d'un projet afin de faire les meilleurs choix pour tout projet de construction, réhabilitation, aménagement.

NB : le CAUE n'a pas pour mission d'établir des plans, ni d'assurer la maîtrise d'œuvre. Il ne se substitue pas aux architectes privés.

Le CAUE gère également l'espace INFO-ENERGIE : des techniciens sont à votre disposition gratuitement pour vous conseiller sur tous sujets à propos d'énergie (réduction consommation, isolation, choix de modes de chauffage, énergies renouvelables, aides financières existantes...)

contact : CAUE Haute-Loire- tél : 04.71.17.41.78 – site : caue43.fr

➤ **Le FISAC nouveau est arrivé** : ce sont des possibilités d'aide à l'investissement pour les commerçants et artisans qui ont reçu les informations par le canal de la mairie.

ET DES SERVICES ...QUI SE RENFORCENT POUR MIEUX VOUS...SERVIR

➤ **A la Maison de santé** : le Docteur Amaury CHARDENOUX s'est installé en novembre. Quelle merveilleuse nouvelle, d'autant qu'il s'est engagé à être le docteur référent de notre centre de secours.

Quelques précisions utiles communiquées par le Dr BRUSTEL :

★ Le Dr Jean Paul BRUSTEL accueille les patients :

- matin et après midi : lundi, mercredi, vendredi

- matin seulement : mardi et jeudi

★ Le Dr Amaury CHARDENOUX accueille les patients :

- matin et après midi : lundi et vendredi

- après midi seulement : mardi et jeudi

- les samedis matins : tantôt JP BRUSTEL, tantôt A. CHARDENOUX

- les vacances : ils se relaieront de façon à ce qu'un docteur soit toujours présent.

Ce dispositif est prévu de durer jusqu'au milieu de l'année 2018.

Les patients du Dr BRUSTEL peuvent consulter le Dr CHARDENOUX.

➤ **A la crèche** : depuis le 1^{er} septembre, la micro-crèche est devenue « multi-accueil (nouvelle appellation pour crèche) avec une offre de 14 places. Il a fallu convaincre la CAF et la PMI. Il était temps car de nombreuses familles étaient sans solution de garde à la rentrée des classes en septembre dernier.

A noter que la compétence petite enfance appartient à la CALP (Agglo). Par conséquent, la crèche est ouverte à toute famille habitant au sein de l'agglomération du Puy, c'est-à-dire au-delà de l'ancien canton d'Allègre. Par exemple Sembadel, Félines, La Chaise Dieu...

MAIS AUSSI DES COMMERCES QUI BAISSENT PAVILLON

Le bar-PMU : Alain GIDON a fermé le bar « la Récréée ». Il a cédé son affaire (y compris le PMU) au bar-hôtel-restaurant « Le Provençal » (anciennement hôtel des voyageurs) exploité par Mme et M. LACROIX. C'est

encore un lieu d'animation du centre-bourg qui disparaît à notre grand regret car l'accueil chez Alain était chaleureux en toutes circonstances. Nous le remercions pour avoir maintenu pendant plusieurs

années ce commerce et lui souhaitons beaucoup de réussite dans son nouveau métier...qui n'est pas une découverte pour lui.

Le dernier garage : Richard MASSE (Babou pour les intimes) a fait valoir ses droits à la retraite. Il n'a pas souhaité chercher un successeur dans les lieux où il a exercé pendant plus de 40 ans. Bonne retraite.

LES TRAVAUX 2017

- **Le parking en contrebas de la RD 13** à hauteur de la poste est achevé. Il ne manque que le garde-corps
- **Le camping** a été réaménagé. Le bilan 2017 est positif. Quelques travaux de finition et supplémentaires seront effectués en 2018
- **Le local agence postale et point info tourisme** a été achevé (façade-wifi 43)
- **A l'église** : le maître-autel est restauré. Des travaux d'étanchéité ont été réalisés en urgence sur la toiture.
- **Les sondages Potence** : voir article
- **La réfection du charreyron ouest** par les chantiers de jeunes est achevée.

- **La voirie** a été entretenue par des emplois partiels y compris sur les routes forestières au départ de Menteyres. La montée des Varnets en direction de Sannac a été sécurisée. Deux espaces de croisement ont été créés.
- **Le cimetière** : le champ commun a été refait en totalité et des espaces nettoyés.
- **Quelques travaux en régie** (effectués par les agents de voirie) : aire de stockage de bois mont Bar, cimetière (champ commun), réalisation de toilettes mobiles, voirie au camping, viabilisations de terrains constructibles etc...

LES TRAVAUX 2018

- **Aménagement de l'immeuble coccinelle** : les appels d'offres sont actuellement examinés par le cabinet d'architectes FARGETTE suite à l'ouverture des plis le 20 décembre 2017.
- **Aménagement de l'observatoire** (ancienne mairie) : les travaux sont signifiés aux entreprises locales.
- **Réfection des appartements de l'école Jean Macé** : les travaux sont attribués aux entreprises locales.
- **Création d'un parcours numérique** : le projet a démarré avec un groupe composé d'élus et de partenaires (CPIE- DEPARTEMENT-AGGLO)
- **Entretien de la voirie** : aménagement de la place de l'ancien lavoir ainsi que des espaces actuellement en gros basalte devant la Porte de Monsieur et travaux d'entretien des voies communales.
- **Interventions sur la signalisation** : elle sera revue, modifiée et complétée à plusieurs niveaux :
 - ✓ **dans le bourg** suite à de nombreux déplacements de commerces
 - ✓ **au niveau du parking de la poste**, du parking de la salle G. Sand et de la Potence

- ✓ **aux entrées de bourg** avec de nouveaux panneaux (Petite cité de Caractère- village natal de G. Tillion, jumelage, village étoilé)
- ✓ **au niveau du mont Bar** : nous avons demandé au Département de reprendre le fléchage de la randonnée à la tourbière. Ce sera un fléchage PR (en jaune)
- ✓ **au niveau des nombreux croisements** menant à Allègre (Fix-Coubladour, Pierre Plantée, St Paulien-Bellevue-Sembadel etc...): nous avons demandé au département de revoir et compléter les indications « Potence et Tourbière du Mont Bar » 22 panneaux seront ajoutés. Mais nous n'avons malheureusement pas obtenu satisfaction pour nos autres demandes en panneaux (Petite Cité de Caractère, village natal de G. Tillion, camping). Au sujet de la signalisation sur les routes départementales, le département a un cahier des charges très strict...qui pourtant laisse apparaître quelques entorses comme le logo marron mentionnant un lieu historique à visiter ... A vous de faire votre petite enquête.

EN BREF

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra vos identifiants pour

vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Je vous

remercie de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à

mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Les réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

LE QUOTIDIEN, C'EST ÉGALEMENT CELA...

En cette année 2017, davantage que précédemment, nous en sommes réduits à déplorer de nombreuses incivilités. Ce constat à la fois nous affecte et nous horripile ainsi que la plupart d'entre vous qui réagissez en citoyens responsables et soucieux de notre environnement.

Comment se fait-il que quelques uns s'affranchissent des règles élémentaires de vie en communauté et ceci en toute connaissance de cause...

➤ **Les chiens** : selon la Loi, les propriétaires des chiens en divagation sont verbalisables.

De plus, ramasser dans la rue les excréments de son animal préféré est un geste citoyen qu'il ne devrait pas être utile de rappeler tellement c'est élémentaire.

L'absence de poches à cet effet n'est plus l'excuse : des sacs sont à votre disposition en mairie.

Il faut également savoir à la décharge des employés du SICTOM qu'ils n'ont pas à ramasser une poubelle dont le contenu a été éparpillé par des chiens errants.

➤ **Les travaux de bâtiments** : tout le monde le sait parfaitement : **Quels que soient l'importance et le lieu envisagé, d'intérieur comme d'extérieur, il est indispensable de se renseigner en mairie avant d'entreprendre tous travaux.**

➤ **Le stationnement dans le bourg** : nous n'allons pas hérissier le bourg de panneaux pour tenter (!) d'empêcher des véhicules de se garer dans des endroits hautement improbables.

Mais si les gendarmes estiment qu'un véhicule qui gêne la circulation, est facteur de danger y compris et surtout pour les piétons, ils sont en droit de verbaliser le propriétaire.

N.B : Le stationnement est interdit rue Notre Dame de l'Oratoire du 15 novembre 2017 au 15 mars 2018, nuit et jour et des deux côtés de la rue pour permettre un déneigement optimum et sans risque pour les véhicules.

Le stationnement est définitivement interdit place de l'ancienne mairie pour travaux puis utilisation de l'observatoire/halle.

➤ **La végétation non maîtrisée** : cet automne, sur le domaine public, les agents communaux ont ramassé une quantité impressionnante de feuilles mortes pratiquement toutes issues du domaine privé.

Et nous ne parlons pas des branches d'arbres qui parfois débordent au point de franchir carrément la rue et menacer les habitations qui font face. Quelques propriétaires sont informés. Nous allons faire un recensement général des propriétaires concernés y compris dans les villages en comptant dans un premier temps sur le sens civique de chacun pour remédier aux nuisances.

On peut estimer le temps passé à ramasser les feuilles par les agents communaux à une semaine et à deux agents...

➤ **Les pigeons** : c'est un problème qui à première vue est uniquement celui de la municipalité, puisque ce sont les espaces publics qui sont souillés... Et pourtant...

Le 14 septembre 2017, nous avons une nouvelle fois interrogé la société Badiou spécialisée dans ce domaine. Voici le contenu de la réflexion :

1) mettre en place un pigeonnier pour rassembler en un même lieu un maximum de pigeons où ils pondront leurs œufs qu'on détruira pour empêcher la reproduction : coûteux en fabrication, en nourriture et en personnel (présence quotidienne), résultats longs à percevoir et très peu concluants avec les pigeons des campagnes beaucoup plus sauvages que les pigeons des villes et qui trouvent de la nourriture dans la nature où ils naviguent sans cesse.

2) utiliser un leurre avec filet : on nourrit en un même endroit les pigeons pendant un mois et on tente de les capturer au moyen d'un filet : même problème que ci-dessus (animal sauvage, méfiant et autonome en nourriture)

3) utiliser des ultra-sons : solution sans effet

4) stériliser : moyen coûteux et peu efficace

La seule solution consiste à demander aux propriétaires de maisons vacantes essentiellement de

vérifier si leurs bâtiments n'abritent pas des nichoirs (fentes dans la toiture, les murs, vitres cassées...).

Nous avons deux exemples à ce sujet : la coccinelle ouverte à tous les vents était un véritable repère de pigeons. Nous avons bouché toutes les ouvertures pour les déloger. Un propriétaire avait depuis longtemps un pigeonnier dans sa maison : il a décidé de le fermer.

Sous une précédente municipalité, des picots avaient été posés sur les éclairages de rues, mais les pigeons ont quand même réussi à s'installer. On pourrait poser des grilles : ça n'est pas ce qui les délogera du bourg : Il y a par ailleurs de nombreux perchoirs (débords de toitures, pierres en relief dans les murs, rebords de fenêtres...).

➤ **L'éclairage public** : comme beaucoup de communes, nous avons un contrat de maintenance avec l'entreprise EGEV. Assurer ce service en régie supposerait des formations du personnel et des équipements coûteux afin de ne pas mettre nos agents en danger et respecter la réglementation très stricte en ce domaine, ce qui est tout à fait compréhensible.

D'AUTRES INFORMATIONS

➤ **Au sein de l'équipe municipale** : Jean-Michel JAMON quitte l'équipe municipale à la fin de cette année. Ses fonctions de juge au Tribunal de Commerce ne sont plus compatibles avec l'exercice d'un mandat municipal. C'est avec beaucoup de regrets que nous enregistrons son départ. Nous le remercions pour son implication au sein de l'équipe municipale tant au niveau de l'analyse financière que pour ses interventions toujours pertinentes dans de nombreux dossiers. Nous lui souhaitons de réussir pleinement dans ses engagements.

➤ **L'agence postale communale** : il y a un an, nous avons bénéficié d'un contrat emploi d'avenir pour maintenir l'activité postale mutualisée avec le point info tourisme.

C'était un contrat de 35 heures par semaine. Le salaire et les charges étaient pratiquement en totalité couverts par l'Etat et la contribution de la poste suite au passage en agence postale. Laura SABATIER a souhaité nous quitter pour s'engager dans une autre voie professionnelle, ce qui est tout à fait son droit. Les contrats d'emploi avenir ont été supprimés. Par conséquent, il ne nous reste que l'aide financière de la

Mais l'entreprise ne peut pas intervenir dès qu'un lampadaire s'éteint. Il faut compter une dizaine de points lumineux en panne dans un délai de 3 à 4 mois.

Votre démarche de signaler en mairie un problème d'éclairage public (lampe éteinte ou clignotante) nous est très utile.

➤ **L'herbe dans les rues** : Petite Cité de Caractère ou pas, elle pousse. Le brûleur est seulement un moyen d'accompagnement pour enherbement minimum à condition de prendre le problème tôt au printemps. Il est prévu que nos agents communaux fassent au ciment les joints des pavés en centre-bourg. (ils ont fait un essai concluant). Mais patience et longueur de temps font plus que force ni que rage, d'autant que l'hiver est là.

Peut-être serait-il intelligent d'envisager l'achat à plusieurs communes d'une balayeuse spécialement étudiée avec des brosses qui arrachent l'herbe (vu dans la presse).

poste (1 130 euros par mois). Durant l'année 2017, un bilan de fréquentation a été réalisé. Il démontre que l'agence est essentiellement fréquentée les matins.

Considérant ces données (baisse significative des aides et fréquentation), le conseil municipal a décidé de fixer les jours et horaires d'ouverture de l'agence postale communale comme suit : du mardi au samedi, de 9 h à 12 h.

Cécilia CATHAUD qui a déjà assuré des remplacements a la charge du service.

Dès le début de l'année 2018, il conviendra pour les élus de conduire une réflexion autour de la restructuration éventuelle des deux pôles (poste et mairie) compte tenu du départ en retraite de Joëlle MAURIN à l'accueil de la mairie.

➤ **La position d'une mairie par rapport à la fermeture d'un commerce** : les reportages télévisés montrent parfois l'implication d'une commune qui a ouvert un multiservice (bar tabac - presse - dépôt de pain etc...) dans le bourg. Cela répond à une offre de services de proximité à la population lorsque tous les commerces exerçant ces activités ont fermé leurs portes. Ce n'est pas le cas dans notre commune.

LA VIE DE LA COMMUNE

Allègre - Sainte Barbe 2017

Samedi 2 décembre les sapeurs-pompiers fêtaient leur patronne Sainte Barbe.

A cette occasion ils accueillent le représentant du Directeur Départemental du SDIS 43, les élu(e)s des communes couvertes par le centre d'Allègre, Marie Agnès Petit, conseillère Départementale et Régionale, le commandant de la communauté de brigades de

gendarmerie, leurs collègues des Centres voisins, les conjoints et conjointes, ainsi que les anciens sapeurs-pompiers. Le chef de centre Patrick Ferrand présentait le bilan de l'année 2017. A l'issue de la cérémonie les sapeurs pompiers se sont retrouvés autour de la table pour le traditionnel repas de la sainte Barbe.



Succès pour la choucroute de l'amicale laïque

Dimanche 19 novembre, l'amicale organisait sa traditionnelle choucroute à la salle des fêtes de Monlet. Tous les bénévoles s'activaient des 8 heures pour préparer les barquettes et cuisiner la choucroute. Dès 10 heures, les premiers clients venaient récupérer leur commande. Plus de 350 réservations ont été comptabilisées. Des ventes de barquettes avaient lieu à l'école Jean Macé, sur la place rouge de Saint Paulien ou directement à la salle des fêtes de Monlet. Toujours à la salle des fêtes, une soixantaine de convives ont apprécié sur place la choucroute qu'ils ont dégustée dans une ambiance conviviale et d'échanges. Les organisateurs remercient tous les participants et tous les bénévoles qui n'ont pas compté leur temps.



Une médiathèque très active : remise du prix du "lavoir-mystère"

12, c'est le nombre de bénévoles qui tout au long de l'année (deux heures par jour, quatre jours par semaine dont le dimanche) vous accueillent à la médiathèque. Outre ce moment d'échanges et de conseils, d'autres activités sont proposées ! En dehors des permanences, les élèves de l'école primaire viennent choisir et écouter de belles histoires avec Miléna. Les pensionnaires de la maison de retraite bénéficient aussi du service de lecture à voix haute : une fois par semaine, Anne-Marie ou Marie-Claude lisent un roman à des lectrices ayant des problèmes de vue. Si vous ne pouvez vous déplacer à la médiathèque, le livre vient à vous : nous portons à domicile si nécessaire (n'hésitez pas à nous le faire savoir). Cette année, du 1er septembre au 15 octobre, l'équipe vous a concocté un diaporama de photos intitulé « de lavoirs en fontaines »

avec photos-mystère à la clé. L'installation était agrémentée d'une exposition d'objets de la lessive d'autrefois, gracieusement prêtés par les habitants. La randonnée à Sannac a permis de rencontrer les villageois investis dans la protection de leur petit patrimoine. Six lavoirs-mystères, six lieux à identifier : en 1, La Chapelle Bertin ; en 2, Estublat ; en 3, Pouzols de Monlet ; en 4, Allègre ; en 5, Le Frais de La Chapelle Bertin et en 6, Souffleix, de Bellevue-la-Montagne. C'est M. Mallet Alain d'Allègre qui a été le plus perspicace et a remporté le panier garni.

2017 se termine, bonjour 2018 et les futurs projets. La nouvelle année verra la mise en place de deux nouveaux services dans les locaux de la médiathèque. Le premier, la ludothèque, vous permettra d'emprunter des jeux de société grâce à Lud'Agglo : entre 50 et 100

jeux seront à votre disposition. La deuxième nouveauté sera l'accessibilité à une plateforme de ressources numériques, Altibox : des vidéos, de la musique, des formations, le tout dans un cadre légal, sécurisé et sans publicité. Vous serez averti de la mise en route lorsque l'équipe de bénévoles sera opérationnelle, formation oblige. Et pour finir, le diaporama-photos de l'été prochain concernera les monuments aux morts avec quelques photos-mystères, bien entendu.



Cross inter-collèges du Haut Velay Granitique

Le vendredi 20 octobre 2017 à Allègre se déroulait le cross du Haut Velay Granitique regroupant les 460 élèves de la Chaise-Dieu, Craponne-sur-Arzon et Allègre. Ce cross venait clôturer les cycles de demi-fond réalisés pendant les cours d'E.P.S depuis début septembre. Les élèves devaient se confronter sur un parcours de 2km pour les 6e/5e filles et garçons et 4e/3e filles. Concernant les 4e/3e garçons, le parcours était de 2,7km. Ces parcours comportaient une montée assez rude. De belles performances ont été réalisées. En outre des élèves plus en difficulté ont su montrer de belles qualités de persévérance. Il faut rappeler que l'organisation d'une telle manifestation est un travail important et que le cross a été une réussite car chacun s'est impliqué activement dans les fonctions qui lui incombent.



L'Europe au cœur du jumelage



C'est une nouvelle semaine franco-allemande qu'ont vécue, du 1er au 8 octobre, les comités de jumelage de Krostitz-près-Leipzig (Land de Saxe) et d'Allègre, Céaux, Monlet, Vernassal. Composée de 43 personnes, la délégation de Krostitz était conduite par Renate WOLFF, présidente du Comité de jumelage et Thomas FROMM, représentant le Maire de Krostitz. Il s'agissait de la 16ème rencontre citoyenne avec Krostitz depuis 2002

et la mise en place du jumelage, alors que la 17ème est déjà en préparation. Laquelle se fera à l'automne 2018 sous la forme d'un voyage en commun de Verdun à Strasbourg (« de la guerre à la paix ») : de Verdun, où les deux Comités se retrouveront dans le cadre du centenaire de la fin de la guerre de 14-18, jusqu'à Strasbourg, siège du Parlement de l'Union Européenne.

Le Sporting Club d'Allègre



Cette année encore, le SCA évolue en première division de la poule B du district de la Haute Loire. Arnaud Gidon, le nouveau président se félicite d'avoir recruté cinq nouveaux joueurs ce qui permettra d'avoir un effectif suffisant pour la saison.

La médiathèque et la Résidence des 2 Volcans main dans la main

La médiathèque est un partenaire de choix pour l'EHPAD et ses bénévoles prennent plaisir à partager de leur temps avec les résidents, notamment à venir chaque semaine animer un atelier lecture fort attendu par les résidents. Bien avant l'arrivée de la télévision, la lecture était le loisir privilégié...

C'est dans ce cadre qu'a germé l'idée de rencontrer l'auteur du livre en cours "Julie Bon Pain". Albert Ducloz a bien volontiers accepté cette invitation et suscité de ce fait l'émoi des résidents. La rencontre s'est déroulée avec toute la simplicité et la générosité que chacun a su apporter, Monsieur Ducloz n'étant pas avare d'anecdotes sur ses romans et sur les lieux bien connus de son public.



Restauration du maître-autel

Cela fait plusieurs mois que la municipalité a décidé de redonner de sa splendeur au maître-autel de l'église d'Allègre. Celui-ci n'a en effet jamais bénéficié d'un tel rafraîchissement. Ce sont quatre professionnelles spécialisées dans la restauration du mobilier ancien qui ont mis quelques semaines pour venir à bout de ce minutieux travail.



Journées du patrimoine : visite de lavoirs



Dans le cadre de l'exposition "de lavoirs en fontaines", proposée par la médiathèque, un petit groupe de randonneurs avait bravé la fraîcheur matinale du Samedi 16 Septembre pour randonner en direction du village de Sannac afin de rendre visite au lavoir du village qui a été récemment restauré par une partie des habitants. Mr et Mme Bernard, qu'ils en soient remerciés, avaient nettoyé les abords et ce samedi, le repas tiré du sac se partageait pour les plus courageux dans le communal et, à l'abri du toit du lavoir pour les plus frileux. A l'heure du café, Georges Perru, membre des Arts et Tradition d'autrefois, retraçait l'histoire des lavoirs permettant à chacun de se remémorer ces moments vécus ou entendus, bons ou mauvais qu'étaient les bujades.

Journées du patrimoine : visite du bourg médiéval

Les membres du bureau de l'association "Les amis d'Allègre" ont offert à un auditoire attentif, ce samedi 16 septembre, une passionnante et exceptionnelle visite d'Allègre incluant deux étapes complémentaires à savoir l'Hôtel de Bar et la tour médiévale de la Place de l'ancienne Halle.

La visite commentée a débuté à la Porte de Monsieur, passage principal pour entrer dans la 3ème enceinte de l'ancien château, actuellement périmètre historique de la cité ; elle s'est poursuivie par la présentation des Hôtels particuliers du XVème siècle, la Chapelle ND de l'Oratoire, la rue ND de l'Oratoire avec ses charreyrons, le chemin sous les remparts, la Porte de Ravel, la montée jusqu'à la poterne de la 2ème enceinte vers les Ecuries du Château puis la Potence.



Allègre "Petite Cité de Caractère", c'est officiel !



C'est à la mairie en présence des membres de la délégation nationale des "Petites cités de caractère", des élus du département, ainsi que des élus municipaux et du public qu'a eu lieu l'officialisation de l'entrée d'Allègre dans la cour restreinte et très convoitée des Petites cités de caractère. C'est Régis Delubac alors ABF du Cantal en intérim sur la Haute-Loire qui a soufflé l'idée. Et effectivement après consultation du cahier des charges pour entrer dans la structure, il s'est avéré que les références, les démarches et les engagements étaient en concordance avec les critères. Allègre possédant tous ces critères devient donc la deuxième commune homologuée en Haute-Loire après Chilhac. L'entrée de la commune dans le réseau des PCC est

incontestablement un des leviers qui permettra la réussite de la reconquête du centre-bourg, ainsi que le développement de l'attractivité de la commune. C'est un atout majeur pour l'ensemble des acteurs économiques de notre cité. C'est aussi une fierté pour tous les habitants que de faire partie d'un village au caractère patrimonial affirmé. Dans son discours Monsieur le maire a rappelé que c'est grâce à de nombreux atouts avancés dans le dossier d'argumentation qu'Allègre que sa candidature a été retenue et grâce aux précédentes municipalités qui ont leur part de succès dans l'acquisition de ce label.

Rentrée scolaire au RPI Allègre-Monlet

Ce lundi 4 septembre a eu lieu la seconde rentrée du RPI (Rassemblement Pédagogique Intercommunal) Allègre-Monlet). Le siège du réseau d'aide spécialisé (RASED) est situé à l'école d'Allègre, il est animé par la psychologue scolaire Christelle Sagueton et Virginie Pauzon la Maîtresse E. Marie Yolande Favey s'occupe de la cantine, elle est assistée par l'agent de service Rosa Boudot. Isabelle Soubeyre est ATSEM.

Le RPI rassemble au total 71 élèves sur les deux écoles, 54 à Allègre et 17 à Monlet.

Pour informations :

Le RPI Allègre-Monlet a opté pour la solution de la semaine de 4 jours.

Horaires : 9h00 12h00 et 13h30 16h30

Etude de 16h30 à 17 h

Accueil à partir de 7h15 et garderie jusqu'à 18h15



Sabine Cubizolle en charge de la classe Grande section et du cours préparatoire



Joëlle Liabeuf et Fabienne Josency qui s'occupent en alternance du CM1 et du CM2.



Isabelle Goux, toujours directrice et enseignante en maternelle qui est assistée par Isabelle Soubeyre (ATSEM).



Les élèves du cours élémentaire sont regroupés à l'école de Monlet avec comme encadrement pédagogique Claire Martin et Claire Beauvils.

Chantier international Concordia

Du 5 au 25 août Allègre a reçu 18 jeunes travailleurs de différentes nationalités. Notre village médiéval a en effet accueilli des maliens, grecs, turcs, allemands et même des coréens. A l'heure où certains font tout pour déchirer les nations, à Allègre nous mettons l'accent sur l'amitié entre celles-ci. Il est à souligner que deux jeunes d'Allègre se sont joints au groupe et ont participé à tous les travaux.

Tous les matins le groupe se retrouvait sur le chantier pour la réfection d'un mur en pierres sèches dans le charreyron qui monte à la potence. Les après midi étaient consacrés à la visite de différents lieux intéressants à proximité d'Allègre, La Chaise-Dieu, Le Puy Des activités sportives étaient aussi programmées, ainsi certains d'entre eux se sont vu proposer une descente en canoë dans les gorges de l'Allier....



Vide greniers



Comme chaque année en cette période de la mi-août, la municipalité avait organisé un vide greniers ce dimanche 20 août dans les rues du centre bourg, rues qui avaient été interdites à la circulation pendant l'évènement comme il se doit. Les exposants, venus de très bonne heure pour avoir la meilleure place possible étaient nombreux. Sur presque un kilomètre on en comptait plusieurs dizaines. La fréquentation était conséquente le matin mais c'est l'après midi que l'on pouvait compter le plus de monde. La plupart des exposants sont repartis satisfaits après avoir fait de bonnes affaires. La journée estivale a participé à donner à cet événement une note de bonne humeur et une ambiance chaleureuse. Acheteurs, vendeurs, simples curieux, tout le

monde s'est donné rendez-vous l'an prochain afin de participer à nouveau à cette brocante en plein air dans les rues de ce village qui comme chacun le sait est maintenant "une petite Cité de caractère".

Festival des 3 Chaises

Il a réuni plus de 200 participants sur 3 soirées : deux spectacles étant proposés dans les écuries du château, lieu insolite mais parfaitement adapté à ce genre de prestations. La troisième soirée opéra a eu lieu en l'église paroissiale où les spectateurs ont assisté à une magistrale interprétation de l'opéra de Camille Saint Saëns « Samson et Dalila ».

Dans les écuries du château, les spectateurs ont assisté à un concert sans frontière de mandoline et guitare. Un spectacle complètement différent mais ô combien émouvant attendait le public lors de la seconde soirée. En effet, trois remarquables actrices ont interprété une pièce de théâtre « Je reviens de la vérité » présentée au festival d'Avignon cette année. Pièce adaptée d'un texte de Charlotte Delbo, elle-même rescapée des camps de la mort, Auschwitz puis Ravensbrück, où elle a sans doute rencontré Germaine Tillion.

Grâce à AUDIONISYES, nous avons la chance de voir venir à nous la culture avec des spectacles qui ont le



sceau de la diversité et surtout d'une très grande qualité. Nous espérons pouvoir organiser l'an prochain une nouvelle édition du festival des 3 chaises et accueillir davantage encore de spectateurs, estivants bien sûr, mais également habitants d'Allègre et des environs.

La Neira : Une neuvième édition bien dans la tradition

200 personnes ont participé à la randonnée guidée en direction du mont Bar et ses quatre volcans, au son de musiques d'Auvergne avec au retour le " Marché de La Neira " avec ses fermiers et artisans et les métiers d'autrefois .

700 personnes ont dégusté le repas de midi avec des produits locaux " autour de l'agneau ". L'après-midi le public a assisté à la démonstration des chiens de troupeau. Ensuite, la troupe équestre ardéchoise " la crinière et burle " offrit au public des numéros de dressage, de voltige de haut niveau. Le groupe folklorique Le Velay et ses musiciens animèrent de belle manière cette fête de la Neira avec Radio Craponne et son car podium.

L'Association de Neira durement frappée par la perte récente de trois membres, Nicole, Christophe et son président Gilbert Caroff leur a rendu hommage avec un lâcher de ballons.



Fête Médiévale



La 25e édition de la fête médiévale organisée par Alègre médiéval s'est déroulée ce week-end avec un brillant et copieux programme. Dimanche 23 juillet, dès 10 heures, le marché médiéval, les artisans, les reconstitutions de camps de vie à la Potence, les spectacles de jonglerie, les marionnettes, les spectacles fixes ou en déambulation, les jeux pour les enfants, ou le tir à l'arc ont offert beaucoup de plaisir à un nombreux public.

Annnonce : Alègre Médiéval est à la recherche d'un(e) nouveau président

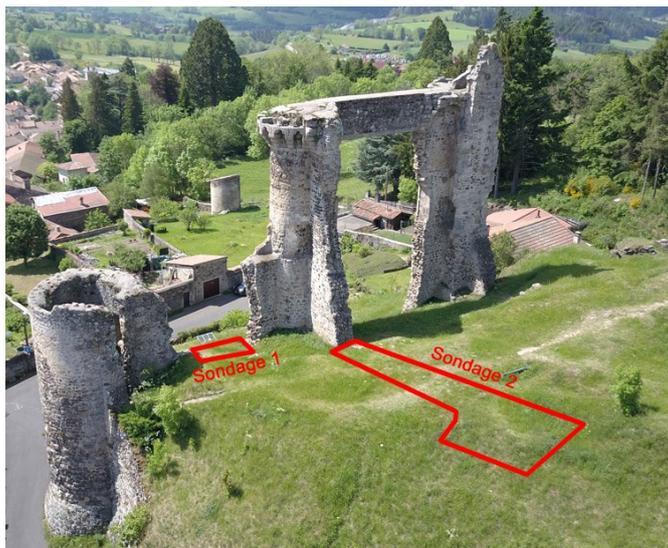
Carrefour des créations

Vendredi 7 Juillet à 17 h 30, la municipalité avait donné rendez vous à tous ceux qui s'investissent pour animer le centre bourg ancien à travers le Carrefour des Créations. Le matin il y avait eu beaucoup d'animation pour que chacun puisse installer ses créations et déjà les premiers visiteurs frappaient à la porte pour venir découvrir cette boutique qui s'ouvrait.

Ce fut un bon moment de convivialité qui a rassemblé les propriétaires des locaux qui permettent d'exposer, les créateurs qui embellissent notre Cité de Caractère avec leurs œuvres et aussi les bénévoles qui, tout au long de la période estivale, assurent des permanences et permettent ainsi à tous les promeneurs de venir s'extasier devant ce que nos artisans d'art savent faire.



Sondages à la Potence



En novembre, nous avons reçu en mairie Nicolas Clément archéologue qui a réalisé avec sa compagne les sondages en juillet à la Potence, ainsi que Mme Girardy et M. Crémier de la DRAC Auvergne. L'objet était le rendu des sondages.

Le résultat n'est pas à la hauteur de nos attentes : sur la partie explorée, pas de trace de fondation.

Néanmoins quelques éléments ont été repérés : seuil de porte, dallage d'un sol du premier château, tuiles rouges et ardoises, canalisation d'alimentation d'une citerne...

Le dossier très complet est à votre disposition en mairie.

Des éléments illustrant ce dossier sont également mis en ligne par Alain sur le site.

Nicolas Clément nous propose de faire restitution à la population un samedi en janvier ou février: date à fixer. Nous avons également envisagé lors de cette réunion de possibles prolongements à ce projet :

✓ **Une seconde et dernière campagne de sondages** pour vérifier si la base du donjon n'aurait pas été laissée en place.

Ceci suppose des moyens financiers : bien que les délais de dépôt de dossiers pour 2018 soient dépassés, Mme GIRARDY voit si une aide de 3 000 euros pourrait être débloquée par la DRAC sous une appellation "localisation et état sanitaire du donjon"

Quoi qu'il en soit, il faudra trouver d'autres fonds si toutefois l'opération était possible et si on décidait de la faire.

✓ **Un aménagement raisonné du site de la Potence** suivant trois axes :

a) sécurisation de l'espace sommital

b) aménagement des accès

c) création d'un espace scénique

Réflexion : Faut-il laisser à l'état sauvage (et dangereux) le site ou l'aménager sans le défigurer dans l'esprit "Petites Cités de Caractère" c'est à dire mettre le patrimoine au service de l'animation ?

LA VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY

➤ **Ordures ménagères** : le 14 janvier 2017, les élus de la CAPEV* ont voté en faveur du passage de la REOM (Redevance Enlèvement Ordures Ménagères) à la TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).

★ A titre d'information, la redevance (REOM) de 149 euros en 2016 serait passée à environ 170 euros en 2017.

★ La taxe (TEOM) est calculée sur la base de la valeur locative, source d'inégalité et pour laquelle les élus demandent une révision générale.

★ Les 2/3 environ des propriétaires fonciers se retrouvent avec une taxe d'ordures ménagères inférieure à la redevance (donc à 149 euros). Par contre le tiers restant s'est vu infliger une augmentation dans certains cas très conséquente entraînant quelque 700 réclamations auprès de la CAPEV*. Réclamations vaines dans la plupart des cas car les services des impôts font rarement des erreurs.

★ Parmi les injustices, on note l'imposition des logements vacants pour lesquels les propriétaires paient un service qu'ils n'utilisent pas. Mais également une taxe élevée par rapport à un bâtiment de grande

taille (par exemple une ancienne ferme) dont une partie seulement est habitable. C'est la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires Ruraux) qui impose ce principe. Cependant, le passage à la TEOM s'est fait dans la précipitation. Il eût été judicieux de temporiser afin de mieux anticiper les difficultés de mise en place en milieu rural.

★ C'est ce que réclamaient les 28 élus (dont je fais partie- voir Eveil du 29/10/2017) qui ont voté contre le passage à la taxe, du moins dans de telles conditions.

➤ **Eau et assainissement** : c'est encore et toujours la Loi NOTRe qui impose le transfert de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes. Actuellement, les communes gèrent leurs réseaux soit en régie (elles-mêmes sans prestataire extérieur : c'est notre cas), soit par l'intermédiaire d'un syndicat des eaux.

★ En exploitant en régie nos deux réseaux eau et assainissement, nous gérons au quotidien les interventions, les installations et remplacements de

compteurs, les fermetures et ouvertures de vannes, la relève et la facturation, les urgences etc...

Mais, les interventions sur réseau nécessiteront dans l'avenir un matériel de plus en plus pointu et des agents de plus en plus spécialisés. La récente et très sérieuse pollution de l'eau dans les communes voisines démontre les limites du système : comment gérer l'alerte en un temps le plus court possible ? Quel traitement en fonction du degré et de la gravité de la pollution ?

Le Sénat appuyé par les associations de maires a proposé que la compétence « eau et assainissement »

soit en option jusqu'en 2026, laissée à l'appréciation de chaque commune.

Une commission mixte députés- sénateurs et ministre concerné étudie actuellement la possibilité de repousser l'obligation de transfert en 2026. En conséquence, lors du dernier conseil communautaire (30 novembre 2017), la délibération devant entériner le transfert de compétence à la CALP a été retirée.

*CAPEV : Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

ETAT - CIVIL 2017 (deuxième semestre 2017)

Naissances :

BARD Loréna.....le 29/06/2017
LUCAS Esteban, Fabien, Gaby, André.....le 22/08/2017
BOUDOT Léo.....le 04/10/2017

Mariages :

Sébastien, Robert, Jean PIATKOWSKI et Sarah, Julie COUDERTle 24/06/2017
Aurélien, Denis, Alexandre POIREL et Gaëlle, Isabelle, Danielle, Marie LEFEUVRE.....le 26/08/2017

Décès et Transcriptions :

MIALON Louise, Victoria veuve de Gilbert Louis Edouard CHABANONle 15/06/2017
BELLUT Paul Jacques veuf de Antoinette Adrienne GARNIERle 25/06/2017
MALHOMME Christophe époux de Linda OLIVIERle 28/06/2017
COUDERT Virginie, Marie Suzanne veuve de Georges, Léon DAVALle 18/07/2017
COUDERT Raymonde, Maria, Alphonsine épouse de Maurice, Alphonse TISSANDIERle 22/07/2017
DEFIX Gisèle, Marie, Julienne épouse de Michel, Fernand, Pierre IMBERTle 06/09/2017
BOUTIN Jeanne Maria Félicie veuve de François BRUNELle 07/10/2017
MALEYSSON Marie-Rose veuve de François GARNIER.....le 14/10/2017

BLOC-NOTES

La mairie

Courriel : mairie.allegre@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-allegre.com

Téléphone : 04 71 00 71 21

Fax : 04 71 00 22 84

Ouverture au public : le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h15

le mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00.

Le maire reçoit le mercredi de 10h00 à 12h00

ADMR

Téléphone : 04 71 00 22 04

Permanences : vendredi de 9h00 à 12h00 ;

lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h00 à 17h00

Assistante sociale

Téléphone : 04 71 00 71 92

Permanences en mairie le jeudi de 9h00 à 12h00 sauf

le 1^{er} du mois

Des numéros utiles

Pompiers :18

SAMU :15

Maison de santé : 04 71 00 12 01

Médecins de garde (dimanches et jours

École laïque Jean Macé :04 71 00 70 29

Micro-crèche :04 71 00 23 25

Centre de loisirs :04 71 00 23 86

Collège du mont-Bar :04 71 00 71 74

fériés en journée) : 04 71 04 33 33
Cabinet vétérinaire médico-chirurgical et de
microkinésithérapie :Tel 04 71 00 22 88
Allo Enfance maltraitée :119
Gendarmerie :17

Office de tourisme :04 71 07 77 09
Urgence dépannage électrique :08 10 33 30 43

AGENDA

Décembre 2017

Samedi 23 décembre à 18h au Centre George Sand – Cinéma : « Coco »

Samedi 23 décembre à 20h30 au Centre George Sand – Cinéma : « M »

Mardi 26 décembre à 20h30 au Centre George Sand – Cinéma : « La villa »

Mercredi 27 décembre à 14h30 au Centre George Sand – Cinéma : « Paddington 2 »

Janvier 2018

Jeudi 4 janvier à 20h30 au Centre George Sand – Cinéma : « Le Brio »

Vendredi 5 janvier à 18h au Centre George Sand – Cinéma : « La mélodie »

Samedi 06 janvier, à 18h, au CGS, vœux de la municipalité. La cérémonie sera suivie du verre de la convivialité.

Vendredi 12 janvier à 20h30 au Centre George Sand – Cinéma : « L'olivier »

Samedi 13 janvier à 18h au Centre George Sand – Cinéma : « Santa et Cie »

Dimanche 14 janvier : AG du club des aînés

Samedi 20 janvier à 17h au Centre George Sand – Cinéma : « L'école buissonnière »

Samedi 20 janvier à 20h30 au Centre George Sand – Cinéma : « Les gardiennes »

Samedi 20 ou 27 janvier, Nicolas Clément (archéologue) vient à Allègre pour expliquer à la population les conclusions des sondages de la Potence qu'il a effectués au mois de juillet.

Lundi 22 janvier à 14h30 au Centre George Sand – Cinéma : « L'école buissonnière ».

Samedi 27 janvier, à 16 h : au CGS : Assemblée Générale du Comité de Jumelage d'Allègre, Ceaux, Monlet, Vernassal (suivie d'une soirée amicale avec repas).

Dimanche 28 janvier, à 14h, au CGS : loto des pompiers.

Février 2018

Dimanche 11 février, au CGS, à 13h30 grand loto de l'amicale laïque.

Dimanche 18 février, à 14 h : salle polyvalente de Ceaux : Loto du Comité de Jumelage d'Allègre, Ceaux, Monlet, Vernassal

Dimanche 25 février, à 15h00, au stade Elie Dufour, le S.C. Allègre rencontre Bains St Christophe 2.

Mars 2018

Dimanche 11 mars, à 15h00, au stade Elie Dufour, le S.C. Allègre rencontre Cussac.

Avril 2018

Dimanche 8 avril, à 15h00, au stade Elie Dufour, le S.C. Allègre rencontre Vals près Le Puy.

Dimanche 29 avril, à 15h00, au stade Elie Dufour, le S.C. Allègre rencontre Coucouron.

Mai 2018

Samedi 5 mai, au Centre G. Sand, projection de photos anciennes organisée par le CCAS.

Jeudi 10 mai, concours de pêche spécial enfant gratuit pour les – de 15 ans au plan d'eau de Ceaux d'ALLÈGRE organisée par la société de pêche.

Samedi 19 mai : Fêtes de Pentecôte, concours de boules, attractions foraines.

Dimanche 20 mai : 4° édition de la Cool et Verte, vide-grenier, attractions foraines, concours de pétanque, feu d'artifice.

Lundi 21 mai : attractions foraines, tournoi de foot, grand prix cycliste.

Dimanche 27 mai, à 15h00, au stade Elie Dufour, le S.C. Allègre rencontre Langogne 2.

Juin 2018

Samedi 23 juin, au plan d'eau de Ceaux d'Allègre à 14h, concours de pêche ouvert à tous, organisé par la société de pêche.

Juillet 2018

Visites hebdomadaires du bourg organisées par Les Amis d'Allègre tous les jeudis (du 5 juillet au 30 août) de l'été. Départ du Point info touristique (agence postale) à 14h00, durée 1h30.

Mardi 10 juillet : collecte du don du sang de 16h30 à 19h au CGS.

Samedi 21 juillet et dimanche 22 juillet, fêtes médiévales.

Août 2018

Vendredi 3 août, samedi 4 août et dimanche 5 août, Festival des 3 chaises.

Dimanche 5 août, au Centre G. Sand, fête de la Neira.

Notez que certaines informations qui nous sont parvenues après la parution du BI n'ont pas pu être insérées dans l'agenda.

PROCHAIN NUMÉRO DU BULLETIN MUNICIPAL : Juin 2018